

## **Délibération du 13 décembre 2024**

délibération **N° 2024-64 C**

objet **Adhésion groupée à une centrale d'achat spécialisée dans le domaine du numérique et des télécoms dénommée « CANUT »**

- Date de convocation : le 6 décembre 2024
- Date de publication : le 20 décembre 2024

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 6 décembre 2024 s'est réuni le 13 décembre 2024 à 14 h 30 à l'UVETD à Chambéry sous la présidence de Marie BENEVISE, Présidente de Savoie Déchets.  
Nombre de délégués en exercice : 39, Nombre de présents : 24, Nombre de votants : 25

### **POUVOIR DE VOTE**

Jean Marc DRIVET donne pouvoir de vote à Yves GRANGE

#### **EXCUSES : 6**

BRUN Pierre  
SARTORI Walter  
BARBIER Marie-Claire  
DRIVET Jean-Marc  
GUIGUE Thibaut  
BRUNIER Thierry

#### **ABSENTS : 12**

LEOUTRE Jean-Marc  
GIRAUD Murielle  
JOLY Max  
LAURENT Philippe  
RUFFIER-LANCHE René  
MAITRE Florian  
THEVENON Raphaël  
CECILLE Joël  
ROUGEAUX Jean-Pierre  
DANIS Georges  
AMET Yannick  
SPIGARELLI Lucien

#### **ELUS TITULAIRES PRESENTS : 21**

BENEVISE Marie  
BOIX-NEVEU Arthur  
GRILLAUD Laurent  
FABRE Maryse  
BLANQUET Denis  
VAN STRAATEN Nicolas  
GIRARD Marc  
GRANGE Yves  
TAIN Daniel  
BURNIER-FRAMBORET Frédéric (visio)  
RAUCAZ Christian  
ZOCCOLO Alain  
DAL BIANCO Serge  
VIGUET-CARRIN Françoise  
CHEMIN François  
PERRIER Jean Claude  
SIMON Christian  
VARESANO José  
FRAISSARD Jean-Claude  
HANRARD Bernard  
BOIRON Laurence

#### **ELUS SUPPLEANTS PRESENTS : 3**

CARDE Daniel  
SARTER Jean-Claude  
VIBERT Christian

## **Délibération du 13 décembre 2024**

délibération **N°2024-64 C**

objet **Adhésion groupée à une centrale d'achat spécialisée dans le domaine du numérique et des télécoms dénommée « CANUT »**

Marie BENEVISE, Présidente, rappelle que la mutualisation des achats constitue un des leviers d'efficacité économique de la commande publique pour certains segments d'achats dont les équipements numériques et de télécommunication. Dans ce cadre il est proposé de recourir à une centrale d'achat créée à destination des collectivités territoriales spécialisée dans les achats numériques et des télécoms : la Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms (CANUT).

La CANUT est une association à but non-lucratif, régie par la loi du 1er juillet 1901 modifiée et le décret du 16 août 1901, disposant de la qualité de Pouvoir Adjudicateur au sens des dispositions de l'article L1211-1 du Code de la Commande Publique (CCP) ayant pour objet d'exercer une activité de centrale d'achats au sens de l'article L.2113-2 du CCP. Son périmètre d'intervention est national.

Cette centrale d'achat propose une gouvernance représentative des différents adhérents et des procédures de gestion dans un objectif de transparence et de sécurité des achats.

Elle s'engage sur :

- Une relation directe de ses membres avec les titulaires pour l'exécution des marchés,
- Une représentation de leurs intérêts face aux titulaires de marchés,
- Des interlocuteurs dédiés apportant une forte réactivité aux sollicitations qu'elle recevra.
- Des tarifs préférentiels, des conditions contractuelles avantageuses et une bonne gestion des achats dans le domaine numérique.

La CANUT n'exige pas d'exclusivité lors de l'utilisation de ses marchés, et permet de résilier la souscription à un marché à tout moment.

Pour recourir aux accords-cadres de cette centrale d'achat, une adhésion doit être effectuée soit à titre individuel pour Savoie Déchets soit en groupement de collectivités.

Grand Chambéry propose aux 38 communes de l'agglomération et à ses satellites une adhésion groupée leur permettant de bénéficier des offres souscrites par Grand Chambéry sans frais et sans aucune obligation de commandes.

Dans ce cadre Grand Chambéry portera l'adhésion de Savoie Déchets.

L'adhésion à la CANUT est gratuite, seul le coût d'utilisation des marchés est facturé annuellement par l'association en fonction du nombre d'accords-cadres souscrits et avec un plafond de 8 100 € HT par an pour un groupe d'établissements comprenant maximum 50 structures.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'arrêté inter-préfectoral de création du Syndicat Savoie Déchets en date du 09 décembre 2009,

**Vu** les statuts de Savoie Déchets,

**Vu** la délibération n°2023-40C, du Comité Syndical du 13 octobre 2023, relative aux délégations de compétences du Comité Syndical à la Présidente de Savoie Déchets, prévue par l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code de la Commande Publique ;

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

**Article 1 :** approuve l'adhésion à la Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms (CANUT),

**Article 2 :** approuve cette adhésion groupée coordonnée par le représentant habilité de Grand Chambéry,

**Article 3 :** autorise la Présidente, ou son représentant habilité, à signer tous les documents afférents à la formalisation de cette adhésion et à prendre toutes les mesures pour sa mise en œuvre,

**Article 4 :** autorise la Présidente ou son représentant, à réaliser et à suivre l'ensemble du processus de souscription aux marchés et aux actes associés auprès de la Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms (CANUT).

Le Secrétaire de séance,  
Denis BLANQUET



La Présidente,  
Marie BENEVEISE

